

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2871

27 novembre 2012

SOMMAIRE

Alternative Asset Management S.A 137773	GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l 137806
BMO Finance Company I137790	GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l 137804
DFP Luxembourg S.A 	GS Car Rental Lux S.à r.l
DG Habitat S.A	HaPaLux S.à r.l
DS Création S.à r.l	Health Alternative Strategy, HAS 137796
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l 137787	Healthfilux, Health Finance Luxembourg
Ecometric Sàrl137795	S.A137803
EST6 S.A137778	Henderson Management S.A
European Business Consultant GmbH137782	H.I.G. Europe - Silentnight S.à r.l 137803
European Goldfields (Luxembourg) No. 1	Him-Racing-Kart S.à r.l137803
S. à r. l	IAC Canada Holdings LUX S.à r.l 137762
European Goldfields (Luxembourg) No. 2	IF-Advisory
S.à r. l	IF-Corporate Services
European Retail Venture S.A137789	IFCO Systems Luxembourg S.àr.l 137806
Expanding International Finance S.A 137782	IF-Experts-Comptables137807
Fersach S.A137777	IF-Finance
FIL Holdings (Luxembourg) S.A137790	IF-Finance
Financière Star 1137782	IF-Payroll & HR137806
Finest International S.A137790	IL Cosmetics S.A137806
Finsaturne S.A.H137789	Industrial Solutions137803
FIRST LuxCo 1	Inteliquent S.à r.l
FIRST LuxCo 2 S.à r.l	Interfiduciaire S.A
FOR.MA S.A137778	International Financial and Commercial
Fulmin Investments S.A137789	Holdings 1 S.à r.l
Galliker Transports SA137804	International Trading and Engineering S.A.
GeoMat Finance Sàrl137803	
Gerash S.A137804	Ipico S.A. SPF
Ghezz Textiles S.A	Irazu Holding S.à r.l
Global Logistic Partners S.A137796	ISI Luxco 2
G.O. IB - Luxembourg Four S.à r.l 137777	palero vier S.à r.l
Goudsmit & Tang Management Company	Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch
S.à r.l	137762
Gravo-Cup Sard	Zon S.à r.l



Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de HECKBERT 24 GROUP FINANCING LIMITED LIABILITY COMPANY en cours de changement de dénomination pour TRICAN HUNGARY GROUP FINANCING LIMITED LIABILITY COMPANY, en qualité de société mère de sa succursale Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141283/13.

(120187322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Ghezz Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.463.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 5 octobre 2012 que:

1. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Financière de Latour Sàrl, ayant son siège social 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2016, en remplacement de SD Compta Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012141574/17.

(120187301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IAC Canada Holdings LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 172.320.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of October.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

International Automotive Components Group, S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.661,

represented by Mrs Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "IAC Canada Holdings LUX S.à r.l.".



Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind. The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries.

On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.



Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, if any, and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected or they resign. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office with at least one A and one B managers being present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

- **Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.
- **Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.



Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.



Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by any Manager or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.



Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand and fifty Euro (1,050.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on thirty-one December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:
 - a. Class A Managers
- Ms. Janis Acosta born in Venezuela, on 26 September 1969, and having her address at 3575 Roland Dr Bloomfield Hills, MI 48301, United States of America; and
- Mr. Dennis E. Richardville, born on 19 June, 1954 in Detroit, United States of America, and having his address at 41518 Waterfall Road, Northville, MI 48168, United States of America.
 - b. Class B Managers
- Ms. Johanna Dirkje Martina van Oort, born in Groningen, the Netherlands, on 28 February 1967, and having her professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
- Ms. Claudine Schinker, born in Pétange, on 31 March 1964, and having her professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - 2. Resolved that the registered office shall be at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).



A comparu:

International Automotive Components Group, S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.661,

représentée par Mme Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er. Forme, **Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "IAC Canada Holdings LUX S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société.

De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.



En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération, le cas échéant, et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur ou leur démission. Il(s) peut/peuvent être renommé (s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B étant présents.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.



Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou



plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le un Gérant ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.



Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le trente et un décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - 1. Gérants de Catégorie A
- Mme Janis Acosta, née le 26 septembre 1969 au Venezuela, ayant son adresse au 3575 Roland Dr Bloomfield Hills, MI 48301, Etats-Unis d'Amérique; et



- M. Jeffrey Dennis E. Richardville, né le 19 juin 1954 à Detroit, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 41518 Waterfall Road, Northville, MI 48168, Etats-Unis d'Amérique.
 - 2. Gérants de Catégorie B
- Mme Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, ayant son adresse au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- Mme Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Petange, ayant son adresse au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
 - 2) Fixation du siège social de la Société à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48557. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140895/597.

(120186078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Zon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.098.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé, en date du 25 octobre 2012, tout office de domiciliation fourni à la société:

ZON S.à r.l.,

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 114 098, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012141238/13.

(120185703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.700.

AUFLÔSUNG

Im Jahre zweitausendzwölf, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

1) COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 8.495, hier vertreten durch Herrn Dr. Bernhard Weber, Syndikus der Commerzbank International S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, (der "Alleinige Gesellschafter") der Gesellschaft Alternative Asset Management S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 65.700 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß notarielle Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, damals mit Amtswohnsitz in Mersch, am 5. August 1998, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (der "Mémorial"), Nummer 618 vom 28. August 1998. Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal unter Privatschrift abgeändert, am 1. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1330 vom 13. September 2002.



Die Vollmacht, nachdem diese "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

- 2) Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einen jetzigen Stand von hundertvierundzwanzigtausend Euro (EUR 124.000.-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) nennwertlose Aktien.
 - 3) Dass der Alleinige Gesellschafter alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.
 - 4) Dass der Alleinige Gesellschafter als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.
- 5) Dass der Alleinige Gesellschafter sofort die zweite und dritte außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäß Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Alleiniger Gesellschafter ernennt zum Prüfungskommissar KPMG Audit, Luxemburg, mit Sitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, RCS Luxemburg B 103.590, mit dem Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Alleinigen Gesellschafter des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt KPMG Audit, Luxemburg Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

- 6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;
- 7) Dass er in einer dritten außerordentlichen Generalversammlung den Abschluss der Liquidation der Gesellschaft beschließt, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Alleinigen Gesellschafter;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Alleinige Gesellschafter das Aktienregister der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, wessen Namen, Vornamen, Stand und Wohnort dem Notar bekannt sind, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bernhard Weber, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2012. LAC / 2012 / 50228. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012141329/57.

(120186457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

DFP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.906.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before the undersigned, Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of DFP Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.906 (the Company).

The Company was incorporated on November 27, 2001, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 505 of March 30, 2002. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on December 19, 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial under number 262 on February 27, 2007.

The Meeting was opened at 5.00 p.m. and chaired by Mrs Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



The chairperson appoints as secretary Mr Nicolas Marchand, lawyer, residing at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Florian Osman, lawyer, residing at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Meeting's officers having thus been appointed, the chairperson declares and requests the notary to state:

I That the shareholder present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list signed by the shareholder or its authorised representative, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the power of attorney will be registered with this deed.

II That it appears from the attendance list that all the shares are represented. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on the agenda which has been communicated to the shareholder in advance.

III That the agenda of the Meeting is as follows:

- 1. Dissolution of the Company.
- 2. Appointment of the liquidator.
- 3. Powers of the liquidator.
- 4. Instructions for the liquidator.

IV That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Signes S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing and organised under the laws of Luxembourg, with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.251, as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to a remuneration as determined in the agreement entered into on October 19, 2012. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Meeting resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers and the shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de DFP Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.906 (la Société).

La Société a été constituée le 27 novembre 2001, suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 505 le 30 mars 2002. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 décembre 2006, suivant acte notarié, publié au Mémorial sous le numéro 262 le 27 février 2007.



L'Assemblée a commencé à 17.00 heures sous la présidence de Madame Emelie Van der Knoop-Marius, avocate, demeurant au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente nomme Monsieur Nicolas Marchand, avocat, demeurant à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Monsieur Florian Osman, attorney-at-law, demeurant à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur. Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre de ses actions sont renseignés sur une liste de présence signée par lui ou son mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration seront enregistrées avec le présent acte.

Il Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour qui a été envoyé à l'avance à l'actionnaire.

III Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1. Dissolution de la Société.
- 2. Nomination du liquidateur.
- 3. Pouvoirs du liquidateur.
- 4. Instructions au liquidateur.

IV Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Signes S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.251, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans le contract en date du 19 octobre 2012. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le bureau de l'Assemblée et le mandataire de l'Actionnaire.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS, N. MARCHAND, F. OSMAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13975. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012141484/118.

(120186518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



DG Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville. R.C.S. Luxembourg B 116.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141485/10.

(120187161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

DS Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 75.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141488/10.

(120187160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Fersach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.105.

Extrait rectificatif à l'acte numéro 120182116 déposé le 23/10/2012.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 19 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} octobre 2012;

Madame Valérie Emond est désormais domiciliée professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} octobre 2012 et est nommée président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans;

Le siège social de la personne chargée du contrôle des comptes, Odd Financial Services S.A., a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} octobre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141545/18.

(120186865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

G.O. IB - Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.481.

Les comptes annuels pour la période du 19 juillet 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141564/11.

(120187359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Un mandataire

Référence de publication: 2012141554/10.

(120187170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012141555/10.

(120187171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

FOR.MA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.634.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012141557/12.

(120186993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

EST6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 172.336.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur David BOILEAU, né le 5 avril 1978 à Epinal, demeurant au 38, allée des Berdaines, F-54520 Laxou.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «EST6 S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances.

La société peut également accorder des garanties ou donner ses propres actifs en garantie à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes ou à des sociétés du même groupe (sociétés soeurs).



La société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000.-) qui sera représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra¬ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
 - droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie, par inscription dans le registre des actionnaires, de la façon suivante:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.



Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'Administrateur de catégorie A., soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2013.
 - 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra exceptionnellement le 28 mars 2014.

Souscription et Libération

Les deux cents (200) actions sont souscrites par Monsieur David BOILEAU, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la Société de cent quarante-trois (143) titres de la société anonyme de droit français «SINAD Entreprises SASU», immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 493 025 001 et ayant son siège social au 38, Allée des Berdaines, F-54520 Laxou.

Ces titres ainsi apportés à la Société sont évalués à la somme de deux millions six cent quatre-vingt-et-un mille treize euros (EUR 2.681.013.-).

La somme de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) sera affectée au capital et une soulte de cent quatrevingt-et-un mille treize euros (EUR 181.013.-) sera affectée au poste «compte courant actionnaire», cette soulte ne portera pas intérêt.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 octobre 2012, par «GSL Révision S.à r.l.», réviseur d'entreprises, Esch-sur-Alzette, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature de 2.681.013 EUR, dont un montant de 2.500.000 EUR sera affecté au capital et la soulte de 181.013 EUR sera affecté au poste «compte courant actionnaire», déterminée sur base de multiples du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation des sociétés détenues par la société apportée tel que décrit dans ce rapport, ne correspond pas au moins à 200 actions d'une valeur nominale de 12.500 EUR d'EST6 SA à émettre en contrepartie.»

Déclaration fiscale:

La présente société bénéficiaire de l'apport étant soumise à l'Impôt sur les Sociétés à Luxembourg, l'apporteur bénéficie des dispositions fiscales de sursis d'imposition de l'impôt sur les plus-values d'échange de titres prévues à l'article 150-0 B du Code Général des Impôts Français. Les échanges avec soulte demeurent soumis aux dispositions de l'article 150-0-A lorsque le montant de la soulte reçue par le contribuable excède 10% de la valeur nominale des titres reçus.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinq mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur A

- 1) Monsieur David BOILEAU, né le 5 avril 1978 à Epinal, demeurant au 38, allée des Berdaines, F-54520 Laxou; Administrateurs B
- 2) Monsieur Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 3) Madame Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur David BOILEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

«A&C Management Services S.à r.l.», ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127330.



Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. BOILEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13974. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012141523/208.

(120186551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

European Business Consultant GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 32.173.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012141528/14.

(120187369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Financière Star 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 5 octobre 2012

La liquidation de la société Financière Star 1 S.A., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 12 juillet 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé tenue en date du 5 octobre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de PAI Partners S.à r.l., domiciliée au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012141535/16.

(120186758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Expanding International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 43.797.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2012.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.



L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1 ^{er} septembre 1975 à Lecco (Italie) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979, à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Signatures

Référence de publication: 2012141530/25.

(120186521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S.à r. I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 165.219.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the tenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eldorado Gold (BC) CORP., with registered office at 2900-550 Burrard Street, V6C 0A3 Vancouver, Canada (the "Sole Partner"), here represented by Luxembourg Corporate Company S.A. (duly represented by Catherine Noens and Loic Stourm as Attorneys-in-Fact A and B) itself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Vancouver, Canada on August 30 th , 2012.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S. à r.l." (the "Company"), with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 165.219 has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 3 rd, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 187 dated January 23rd, 2012. The articles of association of the Company have not yet been amended since;
- That the issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) share quotas with a par value of one US dollar (USD 1) each, fully subscribed and paid-up;
 - That the Sole Partner is and will continue to be the owner of all the issued share quotas of the Company;
- That in its quality of Sole Partner of the Company, it has decided the dissolution and liquidation of the Company, as per today, further to the discontinuation of all activities;
- That the Sole Partner herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;
- That Eldorado Gold (Netherlands) B.V., with registered address at Jan van Goyenkade 8, 1075 HP Amsterdam, The Netherlands and registered under number 809566217 is appointed as the liquidator of the Company;
- That all assets have been realized and that the remaining assets pertaining to the Company will be distributed to the sole Partner;
- That all liabilities have been wound up and that liabilities of which the Sole Partner would not have had knowledge on behalf of the Company will be assumed by the Sole Partner;



- That the Liquidator's statements have been checked by C.A.S. SERVICES S.A., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, Carre Bonn, rue de la Poste and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, as the appointed "liquidation verifier" by the Sole Partner of the Company; and which confirms the exactness of the Liquidator's statements;
 - That the Liquidation is deemed as being done and closed;
- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution:
- That the books and corporate documents relating to the Company will remain at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Eldorado Gold (BC) CORP., avec siège social au 2900-550 Burrard Street, V6C 0A3 Vancouver, Canada (l'«Associé Unique»), ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. (dûment représenté par Catherine Noens et Loic Stourm, fondés de pouvoir A et B) elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Vancouver, Canada, le 30 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S. à r. l." (la «Société»), ayant son social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.219, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 novembre,2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 23 janvier 2012. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis;
- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille dollars américains (25.000.- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américains (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
 - Que l'Associé Unique est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société;
- Qu'en tant qu'Associé Unique de la Société, il a décidé de dissoudre et de déclarer la liquidation anticipée de la Société ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité;
 - Qu'il déclare par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
- Que la société Eldorado Gold (Netherlands) B.V., avec siège social à Jan van Goyenkade 8, 1075 HP Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 809566217 est nommé comme liquidateur de la Société;
 - Que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs restants deviendront la propriété de l'Associé Unique;
- Que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, et que tous les passifs actuellement inconnus de la Société et non payés seront irrévocablement assumés par l'Associé Unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par C.A.S. SERVICES S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20 Carre Bonn, rue de la Poste et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné par l'Associé Unique comme «commissaire vérificateur à la liquidation» qui confirme l'exactitude du rapport du Liquidateur;
 - Qu'en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution;



- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2012. LAC/2012/43024. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141501/110.

(120186918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 165.159.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the tenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eldorado Gold (BC) CORP., with registered office at 2900-550 Burrard Street, V6C 0A3 Vancouver, Canada (the "Sole Partner"), here represented by Luxembourg Corporate Company S.A. (duly represented by Catherine Noens and Loic Stourm as Attorneys-in-Fact A and B) itself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Vancouver, Canada on August 30 th , 2012.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r.l." (the "Company"), with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 165.159 has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 3 rd, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 179 dated January 21 st, 2012. The articles of association of the Company have not yet been amended since;
- That the issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) share quotas with a par value of one US dollar (USD 1) each, fully subscribed and paidup;
 - That the Sole Partner is and will continue to be the owner of all the issued share quotas of the Company;
- That in its quality of Sole Partner of the Company, it has decided the dissolution and liquidation of the Company, as per today, further to the discontinuation of all activities;
- That the Sole Partner herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;
- That Eldorado Gold (Netherlands) B.V., with registered address at Jan van Goyenkade 8, 1075 HP Amsterdam, The Netherlands and registered under number 809566217 is appointed as the liquidator of the Company;
- That all assets have been realized and that the remaining assets pertaining to the Company will be distributed to the sole Partner;
- That all liabilities have been wound up and that liabilities of which the Sole Partner would not have had knowledge on behalf of the Company will be assumed by the Sole Partner;



- That the Liquidator's statements have been checked by C.A.S. SERVICES S.A., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, Carre Bonn, rue de la Poste and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, as the appointed "liquidation verifier" by the Sole Partner of the Company and which confirms the exactness of the Liquidator's statements;
 - That the Liquidation is deemed as being done and closed;
- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution:
- That the books and corporate documents relating to the Company will remain at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Eldorado Gold (BC) CORP., avec siège social au 2900-550 Burrard Street, V6C 0A3 Vancouver, Canada (l'«Associé Unique»), ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. (dûment représenté par Catherine Noens et Loic Stourm, fondés de pouvoir A et B) elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Vancouver, Canada, le 30 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r. l." (la «Société»), ayant son social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.159, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 du 21 janvier 2012. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis;
- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille dollars américains (25.000.- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américains (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
 - Que l'Associé Unique est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société;
- Qu'en tant qu'Associé Unique de la Société, il a décidé de dissoudre et de déclarer la liquidation anticipée de la Société ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité;
 - Qu'il déclare par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
- Que la société Eldorado Gold (Netherlands) B.V., avec siège social au Jan van Goyenkade 8, 1075 HP Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 809566217 est nommé comme liquidateur de la Société;
 - Que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs restants deviendront la propriété de l'Associé Unique;
- Que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, et que tous les passifs actuellement inconnus de la Société et non payés seront irrévocablement assumés par l'Associé Unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par C.A.S. SERVICES S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20 Carre Bonn, rue de la Poste et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné par l'Associé Unique comme «commissaire vérificateur à la liquidation» qui confirme l'exactitude du rapport du Liquidateur;
 - Qu'en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution;



- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2012. LAC/2012/43023. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141500/111.

(120186913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

In the year two thousand and twelve, on the second day of October.

Before Maître Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the law of Luxembourg with a share capital of EUR 359,285,570 (three hundred and fifty nine millions two hundred and eighty five thousand five hundred and seventy euros), having its registered office at L1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 93199,

duly represented by Me Robert Goerend, residing professionally in Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy under private seal given on the 20 th of September 2012; and

2) DS SMITH SALMON LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the law of Luxembourg, with a share capital of EUR 412,500 (four hundred and twelve thousand five hundred euros), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B170621,

duly represented by Me Robert Goerend, residing professionally in Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy under private seal given on the 20 th of September 2012;

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary public will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record that they collectively hold all the shares in "DS SMITH PERCH LUXEMBOURG S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 170493, incorporated by a deed received by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on July 16, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2171 on August 31, 2012, amended for the last time by a deed received by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 1 st , 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2231 on September 7, 2012.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the date of the financial year of the Company so as the financial year runs from 1 st May to 30 April of the following year.



Second resolution

Subsequently, the Shareholders resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

" Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 May and ends on 30 April of the following year."

Third resolution

The Shareholders resolved as transitory disposition that the financial year of the Company started on 16 July 2012 will terminate on 30 April 2013.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi du Luxembourg, au capital social de EUR 359,285,570 (trois cent cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille et cinq cent soixante-dix euros), ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93199,

dûment représentée par Maître Robert Goerend, demeurant professionnellement à Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 septembre 2012, et

2) DS SMITH SALMON LUXEMBOURG S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi du Luxembourg, au capital social de EUR 412,500 (quatre cent douze mille cinq cent euros), ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170621,

dûment représentée par Maître Robert Goerend, demeurant professionnellement à Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 septembre 2012:

Lesdites procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associées de la société "DS SMITH PERCH LUXEMBOURG S.à r.l." (la «Société»), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 170493, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2171 du 31 août 2012. Les statuts ont été modifié pour la dernière fois par acte en date du 1 er août 2012 reçu par Maître Francis Kesseler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2231 du 7 septembre 2012.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société afin que l'exercice social court du 1 ^{er} mai au 30 avril de l'année suivante.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:



« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

Troisième résolution

Les associés décident à titre de disposition transitoire que l'exercice social de la Société ayant commencé le 16 juillet 2012 lors de la constitution de la Société se terminera le 30 avril 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Goerend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46148. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141489/110.

(120187077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

European Retail Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture S.A.

Référence de publication: 2012141503/10.

(120186880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Finsaturne S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.545.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 octobre 2012:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSATURNE S.A.H.

Référence de publication: 2012141553/12.

(120187345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour FULMIN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012141560/10.

(120186907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Finest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012141552/13.

(120187216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

FIL Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.060.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

FIL Holdings (Luxembourg) S A

Marc Wathelet

Director

Référence de publication: 2012141550/13.

(120186493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

BMO Finance Company I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.620.014,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.239.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BMO Finance Company I, a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 3,620,014, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 160.239 (the "Company").

There appeared:

Bank of Montreal, a corporation duly incorporated and validly existing chartered bank under the Bank Act (Canada), having its head office at 129 rue Saint Jacques Montreal, Quebec, Canada H2Y 1L6 and its executive offices at 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario Canada M5X 1A1, (the "Sole Shareholder");

Here represented by Baptiste Aubry, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the 3,620,014 ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, representing the whole share capital of the Company divided into the following classes of shares:

- 595,014 class A mandatory redeemable preferred shares;
- 3,000,000 class B ordinary shares; and
- 25,000 class C ordinary shares;



are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment to article 12 of the articles of association of the Company on the powers of the managers;
- 2. Amendment to article 13 of the articles of association of the Company on the board of managers' meetings process;
- 3. Amendment to article 20 of the articles of association of the Company on the dividends; and
- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to amend the powers of signature of the managers and as a consequence to amend article 12 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" Art 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of one (1) type A manager and one (1) type B manager.

The sole manager, or the board of managers, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several managers or to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager, or the board of managers, will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition."

Second resolution

It is resolved to amend the board of managers' meetings process and as a consequence to amend article 13 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 13. Board of Managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman, who shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by the chairman or at least two managers. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

The members of the board of managers shall meet physically at least two (2) times a year and the meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter, telegram, telex or telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers, only if physically situated outside Canada or the United States of America at the time of the meeting, may participate into a meeting by telephone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are physically present in the meeting room in the Grand Duchy of Luxembourg a majority of managers. A list of attendance shall be attached to the minutes of the meeting.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented, such majority must include at least one (1) type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers."



Third resolution

It is resolved to amend the computation basis of the preferential dividend attached to the class A mandatory redeemable preferred shares and as a consequence to amend article 20 of the articles of association of the Company to be read as follows, being noted that such amendment is being made to reflect the original intention of the parties and that, for greater certainty, such amendment does not result in (a) the redemption, cancellation or disposition of any shares of the Company; or (b) the creation or issuance of any new shares of the Company:

" Art. 20. Dividends. Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, subject to the allocation of the legal reserve and subject to decision of distribution of dividend by the shareholders, the Class A MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class A MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the "Preferential Dividend"); however, the Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class A MRPS.

"Rate of Return" shall mean for each Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 0.58% per annum to the LIBOR Index Rate for such Rate of Return Period.

"Rate of Return Period" shall mean the period commencing on the date of issuance of Class A MRPS and ending on May 29, 2011 and each period of one month thereafter with each Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Preferential Dividends shall be computed at the Rate of Return for each Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

"LIBOR Index Rate" means (i) for the period commencing on the date of issuance of the Class A MRPS and ending on May 29, 2011, 0.158875% and (ii) for any Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundred-thousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11.00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Rate of Return Period.

"LIBOR01 Page" means the display designated as "LIBOR01 Page" on the Reuters Service (or such other page as may replace the LIBOR01 Page on that service or such other service as may be nominated by the British Bankers' Association as the information vendor for the purpose of displaying British Bankers' Association Interest Settlement Rates for U.S. Dollar deposits).

"Bank Business Day" means any day other than a Saturday or Sunday on which banks are generally open for business in New York, New York and London, England.

Where the Company is not in a financial position to pay all of its debts that are due, the payment of the Preferential Dividends is subordinated to the prior payment of such creditors of the Company.

Shareholders holding MRPS shall not be entitled to any dividends except for the Preferential Dividends.

Holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends, out of, and up to the extent of, funds legally available for payment of dividends after the payment of the Preferential Dividends, as allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these amendments to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.



Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BMO Finance Company I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 3.620.014 USD, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.239 (la «Société»).

A comparu:

Bank of Montreal, une société dûment constituée et existant valablement selon le Bank Act (Canada), ayant son siège social au 129 rue Saint Jacques, Montréal, Quebec, Canada H2Y 1L6 et ses bureaux de direction au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario Canada M5X 1A (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Baptiste Aubry, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que les 3.620.014 parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 595.014 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A;
- 3.000.000 parts sociales ordinaires de classe B; et
- 25.000 parts sociales ordinaires de classe C;

sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs des gérants;
- 2. Modification de l'article 13 des statuts de la Société relatif à l'organisation et à la tenue des conseils de gérance;
- 3. Modification de l'article 20 des statuts de la Société relatif aux dividendes distribués aux associés; et
- 4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé modifier les pouvoirs de signature des gérants et par conséquent de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de type A et un (1) gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérant(s) ou à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.»

Seconde résolution

Il est décidé modifier les dispositions relatives à l'organisation et à la tenue des conseils de gérance et par conséquent de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président, qui préside à toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance est présidé par un gérant présent et nommée pour cette occasion. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance se rencontre physiquement au moins deux (2) fois par an et les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.



Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par lettre, télégramme, télex ou téléfax ou tout moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance, seulement s'il est en dehors du Canada ou des Etats-Unis d'Amérique au moment de la réunion, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, sont présents physiquement dans la salle de réunion au Grand-Duché de Luxembourg une majorité de gérants. Une liste de présence est attachée aux minutes de la réunion.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, une telle majorité doit inclure au moins un (1) gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.»

Troisième résolution

Il est décidé modifier la base de calcul du dividende préférentiel auquel donne droit les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A et par conséquent de modifier l'article 20 des statuts de la Société comme suit; étant précisé que cette modification est réalisée afin de refléter l'intention initiale des parties et que cette modification n'entraîne (a) ni le rachat, l'annulation ou la cession de parts sociales de la Société; (b) ni la création ou l'émission de parts sociales de la Société:

« Art. 20. Dividendes. Lors de chaque exercice social, lorsqu'un bénéfice net apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, sous réserve de l'allocation de la réserve légale et sous réserve qu'une décision des associés approuve la distribution de dividendes, les MRPS de Classe A donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel»); toutefois, le Dividende Préférentiel devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement.

«Taux de Rendement» signifie le taux annuel, pour chaque Période de Taux de Rendement, déterminé en additionnant le taux de 0,58% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement correspondante.

«Période de Taux de Rendement» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe A et terminant le 29 mai 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels doivent être calculés au Taux de Rendement de chaque Période du Taux de Rendement, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR» signifie (i) 0,158875% pour la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe A et terminant le 29 mai 2011, et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement suivante, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus prés cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement.

«Page LIBOR01» signifie la fenêtre d'affichage désignée comme «Page LIBOR01» disponible sur le Service Reuters (ou toute autre page qui pourrait remplacer la Page LIBOR01 sur ce service, ou tout autre service tel qu'il pourrait être nommé par la «British Bankers' Association» devant servir à afficher le «British Bankers' Association Interest Settlement Rates» relatif aux dépôts en dollars américains).

«Jour Ouvrable Bancaire» signifie tout jour autre qu'un samedi ou dimanche pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au commerce à New York, Etat de New York, et à Londres, Angleterre.

Lorsque la Société n'est pas financièrement en mesure de payer tout ou partie de ces dettes qui sont échus, le paiement des Dividendes Préférentiels est subordonné au paiement préalable desdits créanciers de la Société.

Les associés détenant des MRPS n'ont droit à aucun dividende à l'exception des Dividendes Préférentiels.



Les associés détenant des Parts Sociales Ordinaires ont un droit à recevoir un dividende sur, et dans la mesure où, des fonds sont également disponibles pour le paiement de dividendes après le paiement des Dividendes Préférentiels, tel que décidé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 900,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste Aubry, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3896. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012141386/263.

(120186788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Ecometric Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 118, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 55.223.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141506/10.

(120186800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 25 juin 2012.

3. (iv) Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013:

ERNST & YOUNG S.A.

Numéro d'immatriculation: B 47771

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siège social de la personne morale:

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Référence de publication: 2012141598/15.

(120187117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

HaPaLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.939.

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 octobre 2012 de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

- L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.



Pour avis sincère et conforme Pour la Société Guy THEIS Gérant

Référence de publication: 2012141594/14.

(120186759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Health Alternative Strategy, HAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.425.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012141595/10.

(120186814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.342.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 19 janvier 2012 que:

Le mandat d'Administrateur de Messieurs Frantz WALLENBORN, Jérôme LORRAIN et Jean-Paul FRANK, arrivés à échéance, sont renouvelés pour une durée de six (6) ans, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 5 aal Strooss
- Monsieur Jérôme LORRAIN, employé privé, demeurant à L-1670 Senningerberg, 7A, Um Charly
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

Le mandat de Commissaire de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797, arrivé à échéance, est renouvelé avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2012 pour une durée de six (6) années, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 janvier 2012 que:

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 9 des statuts de la Société, Monsieur Frantz WALLENBORN est élu Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Frantz WALLENBORN, arrivé à échéance, est renouvelé pour la durée de son mandat d'Administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui détient dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141575/37.

(120186673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



palero vier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers. R.C.S. Luxembourg B 172.350.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

palero invest S.à r.l., having its registered office 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 159.445.

here represented by Annick Braquet, having her professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company shall bear the name "palero vier S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.
- **Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.



- Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.
- In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the dayto-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.
 - Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.



Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2012.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- palero invest S.à r.l., prenamed, 12.500 shares	12,500	EUR 12,500
Total: 12.500 shares	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200..

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Christophe Gaul, born on 3 rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;
- Mrs. Constance Collette, born on 21 st June 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2. The address of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



A COMPARU:

palero drei S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.445,

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «palero vier S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.



- Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.



Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts	Libération
	sociales	
- palero invest S.à r.l., prénommé, 12.500 parts sociales	12.500	EUR 12.500
Total: 12.500 parts sociales	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200..

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;
- Me. Constance Collette, né le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec une adresse professionnelle à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

 $En registr\'e \`a \ Luxembourg \ A.C., le\ 25\ octobre\ 2012.\ Relation: \ LAC/2012/50245.\ Reçu\ soixante-quinze\ euros\ (75,-EUR).$

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141298/317.

(120187082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Healthfilux, Health Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.426.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012141597/10.

(120186751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Him-Racing-Kart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141599/10.

(120186662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

H.I.G. Europe - Silentnight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.283.

Les comptes annuels pour la période du 14 janvier 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141592/11.

(120186555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Industrial Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012141605/11.

(120187343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

GeoMat Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GeoMat Finance S.à r.l.

Mélanie Sauvage

Gérante classe A

Référence de publication: 2012141565/12.

(120186603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Gerash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141573/10.

(120186827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.819.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141577/10.

(120186825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Gravo-Cup S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 5, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 114.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141579/10.

(120186716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Galliker Transports SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 30/10/2012.

Référence de publication: 2012141568/10.

(120186786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.051,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.592.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, acte publié au Mémorial C no 728

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012141586/14.

(120187404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Inteliquent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers. R.C.S. Luxembourg B 168.824.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 17 octobre 2012, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- 1. La démission de Monsieur Robert Junkroski de son mandat de gérant de catégorie A à compter du 17 octobre 2012 a été acceptée.
- 2. Monsieur Richard Monto, né le 11 décembre 1964 à Panama, résidant professionnellement au 550 W Adams St, Chicago, IL 60661, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société à compter du 17 octobre 2012, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La société

Référence de publication: 2012141607/19.

(120187202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IF-Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141614/10.

(120186922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IF-Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141615/10.

(120186923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.205.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 29 octobre 2012 d'accepter la démission de Monsieur Marco Pierettori comme gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012141608/15.

(120186711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



IFCO Systems Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.835.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 3 octobre 2012

- 1. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant B.
- 2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.
- 3. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.
- 4. M. Sébastien PHILIPPI, administrateur de sociétés, né à Sarrebruck (Allemagne), le 1 er septembre 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IFCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012141620/20.

(120186843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IF-Payroll & HR, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141619/10.

(120186925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IL Cosmetics S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141621/10.

(120186908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.385.572,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.885.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2010, acte publié au Mémorial C no 2041

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012141585/14.

(120187402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



IF-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141617/10.

(120186919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IF-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141618/10.

(120186920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IF-Experts-Comptables, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141616/10.

(120186926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Irazu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.966.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 19 janvier 2011 que:

La société CIPLET FINANCE S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège sociale à L-1840 Luxembourg, 43 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 152 160;

A cédé:

310 (trois cent dix) parts sociales qu'elle détenait dans la société IRAZU HOLDING S.à r.l. à

RINCON DE LA VIEJA HOLDING, S.A., une société de droit Panaméenne, ayant son siège sociale à Avenida Ramon Arias, Edificio Bronley No 1-B, 507 2270542 Bella Vista, Ciudad Panama, inscrite au registre de Panama sous la fiche 540101

Suite à ce transfert, les parts sociales d'IRAZU HOLDING S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

 RINCON DE LA VIEJA HOLDING S.A
 310 parts sociales

 Total
 310 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141640/24.

(120187050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



ISI Luxco 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141641/10.

(120186636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Ipico S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.192.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141639/10.

(120187015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

International Trading and Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141636/10.

(120186842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Interfiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141633/10.

(120186927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

GS Car Rental Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 247.799,11.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.910.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1825

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012141587/14.

(120187405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck